



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# CHAÎNES, PNEUS HIVER

DE NOUVELLES RÈGLES  
POUR UNE MEILLEURE  
SÉCURITÉ EN MONTAGNE

**DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS,**  
votre véhicule doit transporter des chaînes à neige  
ou être équipé de pneus hiver en zones montagneuses.

Pour tout savoir  
de cette nouvelle  
réglementation



SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**